

## **Réunion des Ministres des affaires étrangères du "dialogue 5+5" Sainte Maxime – 9 et 10 avril 2003**

### **Conclusions de la réunion**

Les Ministres des affaires étrangères des Etats membres du "dialogue 5+5" se sont réunis les 9 et 10 avril 2003 à Sainte-Maxime. Suite à la réunion préparatoire au niveau des hauts fonctionnaires le 11 mars à Rabat, la France retient, en tant que pays hôte, les conclusions suivantes de cette rencontre ministérielle:

Cette troisième session du "dialogue 5+5", relancé sous sa forme actuelle par la réunion ministérielle de Lisbonne les 25 et 26 janvier 2001, puis la réunion ministérielle de Tripoli des 29 et 30 mai 2002, a confirmé la pertinence d'un cadre de dialogue politique spécifique entre le Maghreb et l'Europe du Sud. Il permet des échanges informels et constructifs qui témoignent de leur solidarité et de la spécificité du partenariat qui unit les dix Etats de la Méditerranée occidentale. Les Ministres ont salué les résultats de la Présidence libyenne du dialogue 5+5. Les ministres ont tout d'abord évoqué la situation en Iraq et l'impact de ce conflit sur la région, en particulier sur la Méditerranée occidentale. Ils ont exprimé leur préoccupation concernant la situation humanitaire du peuple iraquien. A cet égard, si la responsabilité première incombe selon le droit international aux belligérants, ils ont souligné le rôle de la communauté internationale pour répondre à cette urgence humanitaire. Attachés à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, ils ont marqué que les Iraquiens devaient retrouver le plus rapidement possible la pleine souveraineté sur leur pays. Les Nations Unies devront jouer un rôle central dans le processus de reconstruction politique, administrative, économique et sociale de l'Iraq.

Les ministres ont également souligné leur attachement au maintien de la stabilité de la région dans son ensemble. Tous les efforts doivent être faits en particulier pour une reprise rapide du processus de paix au Proche-Orient. Dans ce but, les Ministres, en prenant en compte les résolutions pertinentes des Nations Unies et l'initiative arabe du Sommet de Beyrouth, appellent à la publication et la mise en œuvre sans délai de la feuille de route adoptée par le Quartet qui prévoit la création d'un Etat palestinien à l'horizon 2005. Ils soulignent aussi l'importance d'une conférence internationale qui doit se dérouler le plus tôt possible.

L'Europe du Sud et le Maghreb constituent un pont entre les deux rives de la Méditerranée. Seuls un dialogue confiant et une coopération exemplaire permettront de construire ensemble notre avenir commun.

Les thèmes suivants ont par ailleurs été abordés:

#### **Sécurité et stabilité en Méditerranée occidentale**

Les Ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur engagement déterminé dans la lutte contre le terrorisme, dans le cadre fixé par les Nations-Unies. Une lutte sans concession contre les réseaux terroristes et une meilleure coordination opérationnelle internationale doivent aller de pair avec des politiques ambitieuses. Celles-ci doivent traiter les problèmes qui peuvent en constituer le terreau. Le règlement pacifique des conflits, et d'abord de la crise du Proche-Orient, doit constituer notre priorité. Alors que la crise iraquienne ajoute aux incertitudes et aux tensions, la solidarité en faveur du développement devra connaître des impulsions décisives dans les mois à venir.

## **Coopération économique & intégration maghrébine**

La nécessité d'une plus forte intégration économique au sein de l'UMA a été réaffirmée dans une perspective euro-méditerranéenne. Les progrès du processus d'Agadir constituent un exemple d'une intégration plus avancée au Sud. Afin d'encourager les progrès de la construction maghrébine, l'idée de "coopérations renforcées" entre l'Union européenne et les pays du Maghreb a également été évoquée. La rive Sud de la Méditerranée doit pouvoir attirer les investissements extérieurs directs en plus grand nombre et le commerce Sud / Sud être stimulé. Le projet de banque euro-méditerranéenne, préfiguré par la facilité de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), devrait permettre de favoriser ces investissements et les activités des PME-PMI et doit aboutir. Les conséquences économiques du contexte international actuel sur la Méditerranée occidentale devront être évaluées de manière continue et une dynamique engagée pour conforter et soutenir les efforts de développement et de coopération des Etats du Maghreb.

## **Echanges humains et migrations**

La conférence ministérielle de Tunis des 16 et 17 octobre 2002 sur les politiques migratoires a été saluée pour sa contribution importante sur ce sujet. La France et le Maroc ont présenté un non-papier sur le sujet, annexé aux présentes conclusions avec l'accord des Ministres. Les pays de la Méditerranée occidentale veulent promouvoir ensemble une approche globale et équilibrée des échanges humains et des migrations dans leur région. Cette approche doit inclure une meilleure circulation des personnes, la prise en compte par les politiques migratoires des besoins économiques et sociaux des pays de la rive Nord et de la rive Sud, la promotion du co-développement et de la formation professionnelle, une lutte commune opérationnelle contre l'immigration clandestine et l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil. Les ministres s'attacheront à la promotion d'une telle approche dans les fora appropriés, dont le processus de Barcelone.

Les ministres ont évoqué par ailleurs les avancées du partenariat euro-méditerranéen et les projets visant à son approfondissement, notamment le dialogue politique, le dialogue parlementaire et le projet de Fondation culturelle méditerranéenne.

Les ministres ont enfin souligné l'importance cruciale du dialogue des cultures et des civilisations afin de conforter la confiance entre les peuples de la Méditerranée dans le respect de leurs différences.

La tenue de prochaines réunions thématiques dans le cadre du "dialogue 5+5" a été annoncée à cette occasion:

- La prochaine conférence ministérielle sur les échanges humains et les migrations aura lieu au Maroc fin 2003.

- L'Algérie accueillera une réunion ministérielle sur les infrastructures avant la fin de l'année.

- La Mauritanie organisera une réunion sur les nouvelles technologies de l'information.

Les Ministres se félicitent de la réunion des assemblées parlementaires du dialogue 5+5 organisée à Tripoli les 24 et 25 février 2003. La prochaine session devrait se tenir en France fin 2003/début 2004.

En raison de la situation internationale au Proche et au Moyen-Orient, une réunion exceptionnelle des ministres se déroulera sous présidence française à l'automne 2003.

L'Algérie accueillera la prochaine rencontre des Ministres des affaires étrangères du dialogue 5+5 qui se tiendra en 2004. La Tunisie organisera par ailleurs un Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Méditerranée occidentale en décembre 2003./.

## **Annexe sur les migrations et les échanges humains**

Les pays membres du dialogue 5+5 souhaitent réfléchir à une approche commune sur les migrations et les échanges humains en Méditerranée occidentale.

Les migrations constituent à la fois un défi majeur et une chance pour les deux rives de la Méditerranée, particulièrement la Méditerranée occidentale. Une approche globale et équilibrée de cette question doit être promue afin de tenir compte de l'importance des échanges humains qui ont toujours fait la particularité de cette région.

Cette vision globale des migrations peut comprendre trois grands axes de réflexion:

1. Les flux migratoires, qui contribuent à l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un espace euro-méditerranéen commun, peuvent être régulés à travers:

- l'échange d'informations et d'analyse des tendances migratoires
- la poursuite d'une réflexion sur la circulation des acteurs du développement et des relations économiques
- la réponse aux besoins économiques du Nord et du Sud en matière de travail et de formation en procédant à des études prospectives
- la reconnaissance de l'importance des liens sociaux, économiques et culturels entre les deux rives de la Méditerranée, dans une perspective de co-développement

2. Un effort pourrait être réalisé par les pays d'accueil dans le cadre européen en faveur d'une harmonisation progressive du statut des migrants légalement établis en vue de leur assurer un traitement équitable et d'améliorer leur intégration dans leur pays de résidence. L'accent devrait notamment être mis sur:

- l'octroi aux migrants légalement établis de droits aussi proches que possibles de ceux des pays d'accueil
- permettre le regroupement familial et en faciliter les procédures
- la lutte contre la discrimination
- l'adhésion aux valeurs du pays d'accueil

3. Parallèlement aux efforts déployés pour faciliter la circulation des personnes qui participent de la vitalité de la coopération nord-sud et l'intégration des migrants dans les pays d'accueil, il conviendrait de renforcer la lutte contre l'immigration clandestine en recourant à:

- une meilleure coordination entre les services concernés et une meilleure circulation de l'information
- un renforcement des contrôles aux sorties et à l'embarquement en développant les modalités appropriées de coopération à cette fin.
- un renforcement de la lutte contre la fraude documentaire
- une plus grande implication des pays européens dans le développement des régions ciblées comme pourvoyeuses des candidats à l'immigration clandestine

Cette approche globale et équilibrée permettrait de mieux prendre en compte les évolutions économiques, sociales et politiques des différents pays et d'instaurer un système de régulation des flux qui soit à la fois souple et adaptable aux circonstances concernant les migrations légales et ferme à l'égard des migrations illégales. Elle permettrait aussi de dépasser la seule question de la circulation des personnes qui ne constitue qu'un aspect du sujet en prenant en compte la question de l'intégration dans les pays d'accueil à travers une promotion des droits des migrants légalement établis dans leur pays de résidence.

Ce processus de réflexion se poursuivra, à la suite de la conférence sur les politiques migratoires organisée à Tunis les 16 et 17 octobre 2002 dans le cadre du dialogue 5+5, afin de concrétiser nos orientations communes./.

Source : <http://www.ani.mr/old/mapeci/387/forums.htm>